

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 247248

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de carottage pour analyse amiante/hap uniquement sur enrob ES chantier mobile de rapide intervention pas de gêne de stationnement ou de circulation
Place Bugeaud
HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 02/09/2024 jusqu'au 16/09/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **DOMOBAT SIG IMAGE – Tech Izarbel, 2, allée Théodore Monod – 64210 BIDART** pour le compte de : **DOMOBAT SIG IMAGE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 09 SEP. 2024

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



24T248



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 09 SEP. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Place Bugeaud

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...DOMOBAT SIG IMAGE

Adresse Tech Izarbel, 2 allée Théodore Monod 64210 Bidart

Tél./FAX 09 74 36 03 77

Mail recepisse@dictservices.fr

**POUR LE COMPTE DE
DOMOBAT SIG IMAGE**

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 02/09/2024 jusqu'au 16/09/2024

Durée des travaux: 15 jours

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Petit carottage avant travaux pour analyse amiante/hap uniquement sur enrob ES
chantier mobile de rapide intervention pas de gêne de stationnement ou de

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

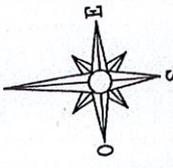


COMMUNE DE MARIGNANE

Périmètres du centre

le 04/12/2019

Nord



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRoad

